

À la une : Handicap et vieillissement : il s'agissait du thème du 2ème colloque de la Fabrique d'Assurance* qui a eu lieu le 21 septembre 2017 au Conseil Economique Social et Environnemental.

A cette occasion ont été présentés les réflexions et la vision de différents experts qui alimentent le livre blanc « Handicap et vieillissement : un concept évolutif, un risque ou une opportunité dans une société plurielle ? » dont nous vous proposons une lecture synthétique et quelques-unes des préconisations avancées.

Vieillesse : Etre autonome demain, un enjeu de société

Face au vieillissement inéluctable de la population (allongement de l'espérance de vie et avancée en âge des générations issues du baby boom), l'autonomie devient une véritable question de société.

Elle est même un sujet de préoccupation « primordial ou important » pour les trois quart des français (Baromètre OCIRP Autonomie 2017) car la perte d'autonomie concerne ou concernera chacun d'entre nous que ce soit directement en tant qu'aidé ou indirectement en tant qu'aidant.

En France, les dépenses totales liées à l'aide à l'autonomie sont évaluées par le Conseil d'analyse économique (CAE) entre 41 et 45 milliards d'euros en 2014, réparties en 23.5 milliards de dépenses publiques et 18 à 22 milliards de dépenses privées (qui comprennent l'aide informelle, des proches aidants, pour environ 40%).

Les aides publiques sont apportées via l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), créée dans les années 2000, puis par la loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillesse (ASV) votée en 2015. Cette loi a permis de renforcer certains aspects de l'APA. Elle apporte également la reconnaissance et le soutien aux proches aidants qui sont fatalement de plus en plus nombreux.

Concernant le marché français de l'assurance autonomie, il est souvent présenté comme le deuxième au monde après celui des États-Unis. Selon l'étude publiée par la FFA, fin 2014, 7,3 millions de personnes étaient couvertes face au risque de perte d'autonomie par les sociétés d'assurance, les mutuelles et les institutions de prévoyance dans des contrats à adhésion individuelle ou collective.

Pour autant, malgré ces aides en place, le reste à charge pour les ménages demeure important. Au niveau national le coût de la dépendance à la charge des ménages est estimé à 7,2 milliards d'euros. Rapporté au nombre de bénéficiaires de l'APA cela représente un reste à charge moyen de 396 € par mois. Toutefois cette évaluation macro-économique n'estime pas tous les coûts induits et la DREES évoque des montants pouvant aller de 570 € à 2 300 € par mois selon la nature de la dépendance et la prise en charge à domicile ou en institution.

Le risque qui pèse sur l'autonomie, souvent qualifié de lointain, devient bien présent pour un nombre croissant de Français, de salariés et par voie de conséquence, d'employeurs.

Invalidité, incapacité : la prévoyance

L'incapacité se définit comme "l'impossibilité temporaire d'exercer une activité, le plus souvent professionnelle, tandis que l'invalidité correspond à une situation permanente, immédiatement liée à un accident ou une maladie, ou à une incapacité devenue durable".

Une telle situation entraîne, pour la personne concernée, le besoin de couvrir sa situation financière notamment lorsqu'elle ne peut plus

exercer son activité professionnelle et/ou que les frais occasionnés sont trop importants. C'est le rôle de la prévoyance.

Il n'est assumé que très partiellement par la Sécurité sociale qui procure des revenus de remplacement en général insuffisants pour faire face aux besoins réels. Le recours à des couvertures complémentaires ou supplémentaires est, de fait, important.

Ces contrats répondent donc à un besoin évident des assurés, mais ils présentent tous de grandes disparités de définitions et de clauses, ayant un impact direct sur les garanties, souvent en défaveur des assurés.

Fort heureusement, on note quand même des avancées face à ces dysfonctionnements caractérisés, comme par exemple la "clause coma" (clause par laquelle l'invalidité est décrite comme « l'impossibilité absolue de se livrer à une quelconque activité, rémunérée ou non ») qui a été condamnée par la Cour de Justice de l'Union Européenne en 2015 et qui semble ne plus être intégrée aux nouveaux contrats. Egalement, la perspective de la création du risque "perte d'autonomie" par la Sécurité sociale qui permet de retrouver un certain niveau d'indépendance grâce à des aides de différentes nature: intervention d'auxiliaires de vie pour la toilette, la prise des repas, les déplacements..., mise à disposition de fauteuils roulants, de prothèses auditives...

Quelques préconisations proposées par les contributeurs au livre blanc sur ces thèmes :

- ♦ Rapprocher les dispositifs actuellement dédiés à l'âge et au handicap afin de poursuivre les efforts de toutes les parties prenantes pour une politique globale de l'autonomie.
- ♦ Renforcer la prise en compte des aidant(e)s en faisant de l'assistance aux proches aidants un critère d'attribution d'un nouveau label pour les contrats autonomie.
- ♦ Poursuivre le chantier de l'information pour la lisibilité des contrats et la confiance des assurés.
- ♦ ...

Au même titre que l'État, les consommateurs, les familles, les assureurs ont une grande responsabilité autour de la prise en charge de ce segment de la population, trop souvent proche de l'exclusion.

Concernant le financement, le Conseil d'analyse économique indiquait en octobre 2016 : « la principale question est avant tout celle de la répartition de l'effort de financement entre part publique et part privée. »

Enfin, comme l'a suggéré Axel Kahn lors de son intervention au colloque de la Fabrique d'Assurance « Nous devons absolument imaginer les solutions les mieux adaptées pour éviter l'institutionnalisation des personnes âgées et des personnes handicapées. ».

* Inspirée des « Fab Lab », La Fabrique d'Assurance se veut être un point de rencontre et de dialogue pluridisciplinaire face aux mutations du secteur de l'assurance. L'association a pour vocation d'impulser une dynamique collaborative et innovante pour anticiper les usages de demain et répondre aux besoins réels des citoyens.

[Le livre blanc de la Fabrique d'assurance](#)